

Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

District électoral de Maisonneuve-Longue-Pointe (072)

Endroits de vote - Jour du scrutin	Sections de vote
01 LE CAP SAINT-BARNABÉ 4560, rue Adam Salle Saint-Barnabé	01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12
02 HABITATIONS PIERRE-DE-COUBERTIN 2600, avenue Aird Salle communautaire	13-14-15
03 ÉCOLE SAINT-CLÉMENT 1705, rue Leclaire Gymnase	16-17-18-19-20-21-22-23-24
04 HABITATIONS VIAUVILLE 4920, rue La Fontaine Salle communautaire	25-26-27
05 ÉCOLE GUYBOURG - ANNEXE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES 6120, rue La Fontaine Gymnase	28-29-30-31-32
06 ÉGLISE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES (HORS DISTRICT) 1705, rue Leclaire Salle Joseph Thibault Gymnase	33-34-35-36-37-38-39
07 ÉCOLE EDWARD MURPHY 6800, avenue Pierre-De-Coubertin Gymnase	40-41-42-43-44-45-46-47-48
08 CENTRE DE FORMATION DU SERVICE DES INCENDIES DE MONTRÉAL 6700, rue Notre-Dame Est Gymnase	49-50-51-52-53
09 ÉGLISE NOTRE-FRANÇOIS-D'ASSISE 750, rue Georges-Biet Salle paroissiale	54-55-56-57-58-59-60-61
10 HABITATIONS HONORÉ-BEAUGRAND 8051, avenue Souigny Salle communautaire	62-63
11 ÉCOLE SAINTE-LOUISE-DE-MARILLAC 8100, rue de Marseille Gymnase	64-65-66-67-68
12 LES SYMBIOSIS 3075, rue Paul-David Salle communautaire	69-70

Dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, chaque électeur aura à voter TROIS FOIS, soit pour élire :
 1. Le maire de la ville de Montréal
 2. Le maire de son arrondissement
 3. Le conseiller de la ville de son district

